

N. 72 - 62	
PERS. 599	
DIRECTION DU PERSONNEL	
Manuel Pratique : 132	
19 Octobre 1972	

Objet : CLASSIFICATION DE FONCTIONS

La présente circulaire, prise après avis de la commission supérieure nationale du personnel, précise en annexe,(1) en complément de la circulaire Pers. 567, les définitions des fonctions de rondier et d'ouvrier d'essais-statistiques.

Elle prend effet à compter du 1er janvier 1971, dans les conditions fixées pour la mise en place de la nouvelle classification des fonctions d'exécution (circulaire Pers. 567).

Elle annule et remplace, à compter de la même date, les dispositions de la circulaire A. 1075-B.914 du 30 mai 1961 concernant la fonction de rondier.

Le Directeur Général
d'ELECTRICITE DE FRANCE
M. BOITEUX

Le Directeur Général
du GAZ DE FRANCE
ALBY

**DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT E.D.F.
(PRODUCTION THERMIQUE)****RONDIER**

Agent travaillant en service continu et chargé d'assister les chefs de bloc d'une centrale thermique dans la conduite des installations de production, sur lesquelles il assure les tournées de surveillance et de contrôle et les opérations courantes manuelles d'exploitation (manoeuvres, réglages, nettoyage, petit dépannage).

1 Voir au dos

Classement :

niveau 4/5 :

Rondier confirmé ayant acquis la maîtrise complète de son métier.

niveau 4-3 :

Rondier débutant ayant les connaissances générales requises pour assurer la fonction, mais devant encore acquérir un complément de formation pratique qui lui permette d'intervenir sur l'ensemble des installations.

La durée de cette formation ne doit pas excéder deux ans, sauf décision contraire prise après avis motivé de la commission secondaire.

OUVRIER D'ESSAIS-STATISTIQUES

niveau 4/5

Agent chargé, sous le contrôle d'un agent de maîtrise :

- d'établir les statistiques de la centrale,
- d'effectuer les essais routiniers
- de participer aux essais spéciaux,
- de contribuer aux calculs d'essais et de contrôle économique.

Il doit avoir une bonne connaissance des différents circuits et matériels d'une centrale thermique et de leur fonctionnement.